ART. 38 BIS A N° 313

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 313

présenté par M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 38 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article dont l'objectif est déjà satisfait.